



Remboursement d'une dette avec hypothèque sur bien en contreparti

Par **Pierdet Chantal**, le **13/02/2018** à **11:50**

Étant divorcée ,sans liquidation d'un bien indivis mon ex époux s'y opposant ,il se trouve que ce bien est hypothèque et que je n'ai aucune information concernant les accords que ce dernier a pris avec les créanciers (les hypothèques se renouvelant depuis plus d'une quinzaine d'années sans que personne ne fasse vendre le bien?...)

Il refuse de m'informer et je voudrais savoir quelle procédure adopter pour connaître le montant total des créances effectives à ce jour afin de pouvoir lancer la demande de l'indivision et la vente du bien

Je précise que c'est mon ex qui a gardée bien et ne veux pas le lâcher !!!

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires sur ce forum !

Merci.

Par **Visiteur**, le **13/02/2018** à **14:12**

Vous contournez votre ex et vous passez par la banque, le notaire ? que sais-je ? Il ne veut pas le lâcher ? C'est bien, mais il faudra alors qu'il paie ?